

Jalon 30

La population bénéficie de **filets de sécurité** en proportion de ses **vulnérabilités climatiques** et des possibles **injustices** induites par les **mesures de transition**

Pourquoi ce jalon ?

- Dans une perspective d'adaptation et de transition juste souhaitée pour 2042, il est important de prendre en compte les inégalités sociales et les vulnérabilités climatiques. Trois éléments composent cette vulnérabilité : le niveau d'exposition à la perturbation environnementale (ex. vivre en zone inondable, dans un îlot de chaleur urbain, etc.); la sensibilité à cette perturbation (ex. vague de chaleur plus impactante pour des personnes âgées ou de jeunes enfants); et enfin la capacité à y faire face (moyens financiers, disponibilité d'une aide ou une ressource à proximité, etc.). Les inégalités face aux risques climatiques sont donc multiples et les vulnérabilités climatiques sont très variables au sein d'un même groupe de population. On sait cependant que les perturbations climatiques impactent davantage des populations déjà défavorisées, entre autres, les personnes à faible revenu, les personnes racisées, les Autochtones, les itinérants et les itinérantes.
- Certaines mesures de transition et d'adaptation pourraient engendrer des inégalités ou en exacerber certaines existantes, et ainsi conduire à une **maladaptation**. Par exemple, des mesures visant à augmenter les primes d'assurances dans des zones à risque d'inondation pèseront démesurément sur les ménages les moins fortunés, qui pourraient ne pas pouvoir les assumer et être davantage vulnérables en cas de catastrophe naturelle. Risque-t-on par ailleurs de voir émerger un phénomène de « climatoviction », où des propriétaires de logements évinceraient illégalement leurs locataires sous prétexte d'une adaptation du bâti aux changements climatiques ?
- Des filets de sécurité adéquats font partie des solutions à mettre en œuvre pour réduire ces inégalités et ces vulnérabilités climatiques. On peut par exemple penser à des systèmes d'assurance solidaire qui permettent de pallier le caractère inassurable des risques naturels majeurs par les contrats d'assurance privée, comme le fonds Barnier et le régime CatNat en France. Il serait aussi possible d'instaurer des congés climatiques pour permettre à des individus touchés par une catastrophe de ne pas subir une perte de salaire en plus des pertes financières induites par un aléa climatique. Un système de péréquation entre territoires pour soutenir les populations les plus affectées par les changements climatiques est un autre levier intéressant (jalon 31). Donner au milieu communautaire les moyens d'agir sur les questions de justice environnementale est aussi primordial (jalon 23).

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



**Gouvernements provincial
et fédéral**



**Société
civile**



**Gouvernements locaux
et supralocaux**



Entreprises et organisations publiques
(via les conventions collectives)



Secteur financier,
dont les assurances

Ressources

[Billet de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques \(IRIS\) sur le concept de congés climatiques](#)

[Ilardo, L. Hallmich, C., Khan, S. \(2022\). Pour une justice environnementale québécoise : réalités, arguments, pistes d'action. Fondation David Suzuki](#)

[Anguelovski, I., Shokry, G., Connolly, J. J. T., Pearsall, H., Checker, M., Maroko, A., Maantay, J., Gould, K., Lewis, T., et Roberts, J. T. \(2019\). Why green “climate gentrification” threatens poor and vulnerable populations. Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, 116\(52\), 26139–26143](#)

Demers-Bouffard, D. (2021). Les aléas affectés par les changements climatiques : Effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation. Institut national de la santé publique. 368. Récupéré de <https://www.inspq.qc.ca/publications/2771>

[VRM, Répertoire des recherches au Québec Villes, Climat et Inégalités](#)